

GUIDE PRATIQUE

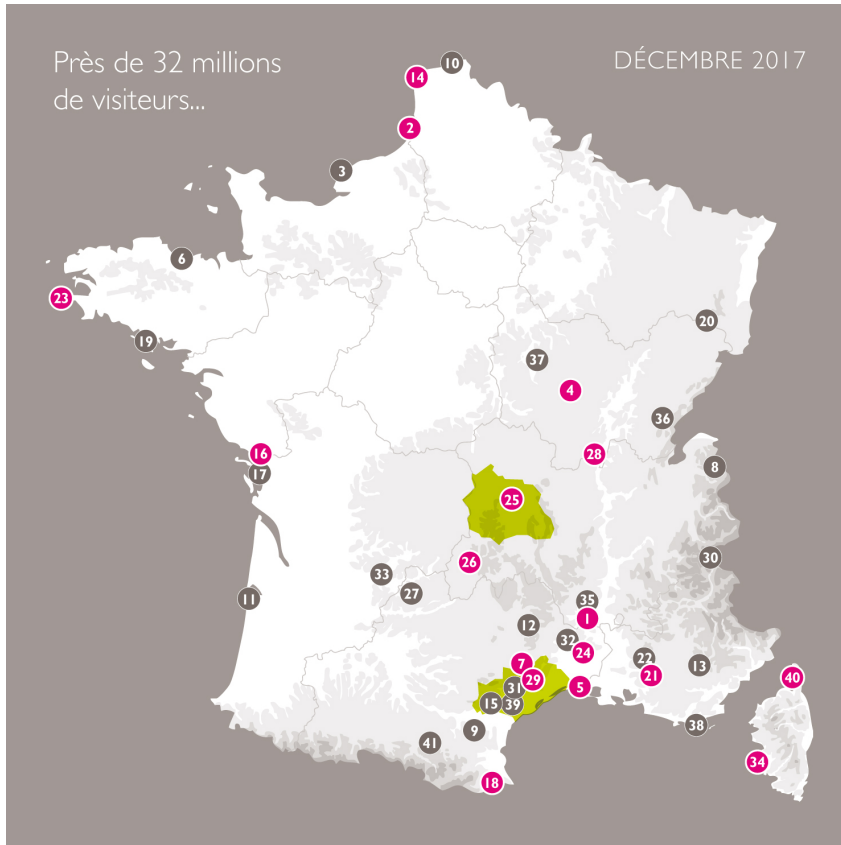
# Livret des adhérents

|||||  
JANVIER 2018



Près de 32 millions  
de visiteurs...

DÉCEMBRE 2017



### ● 17 Grands Sites de France

Aven d'Orgnac .....	1
Baie de Somme .....	2
Bibracte-Mont Beuvray .....	4
Camargue gardoise .....	5
Cirque de Navacelles *** .....	7
Conca d'Oru, vignoble de Patrimonio golfe de Saint-Florent .....	40
Iles Sanguinaires - pointe de la Parata .....	34
Gorges de l'Hérault ** .....	29
Les Deux-Caps Blanc-Nez, Gris-Nez .....	14
Marais Poitevin .....	16
Massif du Canigó .....	18
Pointe du Raz en Cap Sizun .....	23
Pont du Gard * .....	24
Puy de Dôme .....	25
Puy Mary - Volcan du Cantal .....	26
Sainte-Victoire .....	21
Solutré Pouilly Vergisson .....	28



Le label Grand Site de France est décerné par l'État, au gestionnaire du Grand Site, pour six ans. Il vient reconnaître que son action est conforme aux principes du développement durable.

### ■ 2 grandes collectivités

Département de l'Hérault  
Département du Puy-de-Dôme

### ● Grands Sites de France en projet

Ballon d'Alsace .....	20
Canal du Midi, du Malpas à Fonsérannes * .....	39
Cap d'Erquy - Cap Fréhel .....	6
Cirque de Sixt Fer à Cheval .....	8
Cité de Carcassonne * .....	9
Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian .....	15
Dune du Pilat .....	11
Dunes de Flandre .....	10
Dunes sauvages de Gâvres à Quiberon .....	19
Estuaire de la Charente, Arsenal de Rochefort .....	17
Falaises d'Etretat, Côte d'Albâtre .....	3
Gorges de l'Ardèche .....	35
Gorges du Gardon .....	32
Gorges du Tarn, de la Jonte et causses *** .....	12
Gorges du Verdon .....	13
Le Vézélien * .....	37
Massif des Ogres .....	22
Montségur .....	41
Presqu'île de Giens et Salins d'Hyères .....	38
Rocamadour ** .....	27
Salagou - Cirque de Mourèze .....	31
Vallée de la Clarée et Vallée Étroite .....	30
Vallée du Hérisson - Plateau des 7 Lacs .....	36
Vallée de la Vézère * .....	33



\* site du patrimoine mondial - \*\* site du patrimoine mondial au titre des chemins de Saint-Jacques de Compostelle - \*\*\* site faisant partie du Bien Causses et Cévennes, paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen, inscrit au patrimoine mondial

# Sommaire

Origine du Réseau.....	4
Les adhérents au RGSF .....	5
Fonctionnement du Réseau.....	6
Label Grand Site de France .....	7
Outils d'appui aux gestionnaires de sites.....	9
Formations et journées techniques.....	12
Le Pôle international francophone de formation et d'échanges des gestionnaires de sites patrimoniaux.....	14
Outils de communication externe pour les Grands Sites.....	15
Les partenaires du RGSF .....	20
La dimension institutionnelle.....	21
Les documents de référence .....	22



## Contact :

Lydiane Esteve

[lydianeestev@grandsitedefrance.com](mailto:lydianeestev@grandsitedefrance.com)

01 48 74 39 29

# Origine du Réseau

Le Réseau des Grands Sites de France (RGSF) est l'association nationale qui fédère les organismes locaux gestionnaires de Grands Sites de France labellisés ou en projet.

Réunissant 17 membres à sa création en 2000, 41 à ce jour, le Réseau accueille chaque année des membres nouveaux, souhaitant échanger et améliorer leurs pratiques, promouvoir les valeurs des Grands Sites de France.

**Cette création a été l'aboutissement** d'une réflexion commune des responsables de sites classés au titre de la loi du 2 mai 1930, emblématiques, très connus, confrontés dans leur diversité à des problèmes et à des défis semblables : préserver et restaurer des territoires aussi attractifs que fragiles, maîtriser de façon intelligente la fréquentation des sites, favoriser des retombées locales, gérer les sites suivant les principes du développement durable.

**C'est aussi le départ** d'une démarche collective des gestionnaires qui se sont dotés d'un outil d'appui pour leur action et de représentation au plan national.

Le ministère en charge de l'Environnement a, depuis l'origine, soutenu activement cette initiative. Il a organisé, en décembre 1999 la première réunion des collectivités conduisant des Opérations Grand Site (OGS) qui jusqu'alors ne s'étaient jamais rencontrées. Ce séminaire a marqué le coup d'envoi de la création de l'association onze mois plus tard, le 7 novembre 2000.

Le ministère de l'Environnement soutient financièrement les activités du RGSF qui bénéficie depuis 2009 d'une convention pluriannuelle d'objectif.

Le RGSF est une association indépendante dans son fonctionnement (l'Etat n'en est pas membre et ne participe pas à ses réunions statutaires), mais par ses objectifs et ses missions, il s'inscrit pleinement dans la politique "Grand Site de France" de l'Etat, qu'il accompagne au travers de ses activités auprès des collectivités.

# Les adhérents au RGSF

Les **membres actifs** sont constitués en deux collèges, ils ont droit de vote à l'Assemblée générale :

- **Premier collège** : les organismes gestionnaires de Grands Sites labellisés Grand Site de France et en projet. Un organisme gestionnaire de Grand Site est une personne morale qui met en oeuvre un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur, répondant aux critères du développement durable, d'un territoire remarquable pour ses qualités paysagères, naturelles et culturelles (classé au titre de la Loi de 1930), de grande notoriété et qui accueille un large public.
- **Deuxième collège** : des collectivités territoriales (Régions, Départements) concernées par la gestion des Grands Sites et soutenant l'action du Réseau.

Les **membres associés** (sans voix délibérative) sont soit :

- **Des organismes gestionnaires de sites** qui, sans réunir toutes les caractéristiques des Grands Sites, partagent des préoccupations communes et veulent participer aux activités du Réseau,
- **Des personnes morales de droit public ou privé** parrainées par deux membres actifs pour leur implication dans le champ de l'objet de l'association, ou des personnes physiques qui travaillent sur les sites membres actifs ou parrainées pour leurs compétences personnelles par deux membres actifs.

Les candidatures à l'adhésion au RGSF sont étudiées par une commission technique et approuvées par le Bureau.

*L'annuaire des adhérents au Réseau des Grands Sites de France est disponible sur le site extranet du Réseau en format Word.*

*Un trombinoscope des équipes des Grands Sites membres du Réseau existe aussi sur le site Internet du RGSF : <http://www.grandsitedefrance.com/fr/annuaire-trombinoscope-rgsf.html>*

# Fonctionnement du Réseau

## La direction de l'association

**L'Assemblée générale** : elle se tient une fois par an, à Paris ou sur un site membre.

**Le Conseil d'administration** : il est composé de 19 membres maximum, élus pour 3 ans, dont 16 représentants pour le premier collège et 3 représentants pour le deuxième collège. Le Conseil d'administration se réunit 3 fois par an.

**Le Bureau** : il est composé de 7 membres élus par le conseil d'administration, dont 6 du premier collège et 1 du deuxième collège. Il administre l'association. Il se prononce sur les demandes d'adhésions.

Les compte-rendu des assemblées générales, des conseils d'administration et réunions de bureau sont sur l'extranet du Réseau.

Des commissions thématiques existent depuis 2013, présidées par des élus :

- **Commission label, éthique et gouvernance** : Elle donne un avis RGSF sur les labels, interventions en amont des dossiers de candidature en appui aux membres. Elle assure aussi avec le Ministère tout ce qui concerne le label (de l'entrée en OGS jusqu'à la labellisation), notamment le renforcement de la protection et de la gestion du label, prévention des plagiat et usages abusifs et elle est également chargée, avec le Président, des relations institutionnelles avec le Ministère.
- **Commission Développement durable, territoire et tourisme** : Elle est chargée des questions relatives au développement durable dans les GS, des relations avec le ministère du Tourisme, des relations à créer avec les réseaux des grandes collectivités (ADF, ARF, ADCL, etc.), du suivi de la réforme territoriale.
- **Commission Finances et mécénat** : Elle est chargée d'une réflexion stratégique sur le financement du Réseau.
- **Commission Action Internationale** : Elle est chargé des activités du Pôle francophone animé par le RGSF, des relations avec le Ministère de affaires étrangères, l'Unesco, et les autres institutions nationales, européennes ou internationales, y compris sur le plan des ressources.

# Label Grand Site de France



## Appartenance au Réseau et Label Grand Site de France

En 2003, l'Etat a déposé à l'INPI la marque Grand Site de France, qui lui appartient.

Un règlement du label a été établi, auquel le Réseau a contribué.

Depuis la Loi portant engagement national pour l'environnement ("Grenelle 2") votée en 2010, ce label a un fondement juridique et est inscrit dans le Code de l'environnement. (Art L. 341-15-1).

Les statuts de l'association, qui associe à la fois des sites labellisés et des sites non labellisés en cours d'OGS, ont été modifiés en mai 2003, puis en mai 2005, afin de prendre en compte la création par l'Etat du label. Il était important de clarifier les relations entre l'appartenance au Réseau des Grands Sites de France et le label ministériel éponyme, et de veiller à ne pas induire de confusion entre les deux.

Ces statuts modifiés fixent qu'en adhérant à l'association un membre s'engage, lorsqu'il sera prêt, à demander et obtenir le label Grand Site de France créé et attribué par l'Etat, signe de reconnaissance de la qualité du site et de l'excellence de sa gestion.

À terme donc, l'association devrait regrouper à titre de membres actifs une majorité de sites labellisés, mais chacun aura disposé du temps qui lui paraît nécessaire pour réunir les conditions d'obtention du label.

## Appellations et logos

**Le RGSF a édicté des règles précises relatives à la communication collective et individuelle de ses membres, que tout membre s'engage à respecter.**

- **Pour les sites labellisés**

Seuls les sites dûment labellisés par l'Etat peuvent utiliser la dénomination "Grand Site de France" et le logo du label. Les Grands Sites de France labellisés s'engagent à promouvoir le label et à utiliser le logo du label dans leurs outils de communication. Un modèle commun de cartouche pour les sites labellisés leur permet d'associer le nom et l'image du site au logo du label de façon harmonisée. L'utilisation du logo du label et du cartouche associé est régie par la charte d'utilisation et par la charte graphique établies en 2012 et révisées en 2014 par le Ministère en collaboration avec le RGSF.



- **Pour les sites membres actifs non labellisés**

Les autres membres actifs du Réseau (mais non les membres associés), sont invités à utiliser le terme Grand Site de France en projet ou à défaut Grand Site précédant leur nom (ex : Grand Site Dune du Pilat) et à communiquer sur cette dénomination de préférence à celle de la structure gestionnaire. Les

Grands Sites peuvent être amenés à mentionner dans leurs outils de communication l'existence du label (soit qu'ils citent les sites qui en sont détenteurs soit qu'ils précisent qu'ils mènent des actions en vue de l'obtenir). Ils s'engagent en ce cas à ce que le message soit dénué de toute ambiguïté quant au fait qu'ils n'en sont pas détenteurs. Ils sont invités à contacter le RGSF en cas de travail sur leur logo et leur charte graphique afin d'être accompagnés dans l'élaboration d'une identité graphique ne prêtant pas à confusion avec celle des sites labellisés, qui puisse évoluer facilement à terme vers un cartouche GSF et s'inscrire dans l'esprit de ce qui existe déjà pour d'autres GSF en projet.

- **Les sites membres associés**

Les sites associés ne peuvent pas utiliser la dénomination "Grand Site...", ni communiquer sur leur appartenance au réseau pour éviter toute ambiguïté avec les membres actifs ayant le label ou souhaitant l'obtenir.

La note de méthode pour communiquer sur les Grand Sites (Ministère en charge de l'Environnement, novembre 2015) précise les éléments fondamentaux de la communication sur les Grands Sites : réponses aux questions fréquentes, lexique, utilisation des noms, des logos, produits dérivés, signalisation touristique. Elle est disponible sur l'extranet.

## L'œuvre contemporaine symbolisant le label

À la demande du Réseau, avec l'accord du Ministère en charge de l'Environnement et grâce au soutien de la fondation Gaz de France, le sculpteur Bernard Dejonghe a créé une œuvre d'art en verre massif symbolisant les valeurs du label Grand Site de France.

Cette œuvre est mise à disposition de chaque site labellisé dans le cadre d'une convention de prêt. Elle est destinée à être exposée dans les maisons de site ou tout autre lieu adéquat des Grands Sites labellisés.

Un film retraçant la création de cette œuvre, réalisé par la cinéaste Madeleine Caillard, un cartel ainsi qu'un texte du sculpteur, l'accompagne. Le socle sur lequel l'œuvre repose est commandé par le Grand Site selon un cahier des charges fourni par le Réseau. Deux kakemonos sur le RGSF et un sur les Grands Sites en projet peuvent être commandés également.



©Comdesimages



# Outils d'appui aux gestionnaires de sites

- **Les réunions d'accueil des nouveaux arrivants**

Ces réunions prennent la forme de réunion téléphonique et sont destinées aux chargés de mission et directeurs venant de rejoindre le RGSF. Elles permettent de présenter les outils d'animation et de communication du RGSF mis à disposition des membres.

- **La liste de diffusion**

La liste de diffusion électronique est l'outil de base de la communication entre les sites et entre le siège avec les membres. Elle permet de faire passer une information qui peut intéresser les membres du Réseau, ou de poser une question afin que d'autres gestionnaires y répondent. Adresse : [lien@grandsitedefrance.com](mailto:lien@grandsitedefrance.com). Ces échanges sont capitalisés par l'équipe d'animation du Réseau sous forme de fiches thématiques, consultables dans extranet. Elle est mise à jour chaque mois.

- **Extranet - [www.grandsitedefrance.com](http://www.grandsitedefrance.com)**

L'extranet est la partie du site exclusivement réservée aux membres. On y trouve les informations sur la vie du Réseau (CR de réunions, annonces, annuaire des membres...), sur la politique des Grands Sites et sur des thèmes d'intérêt commun aux sites (communication, mécénat, structures de gestion des sites, labellisation, études...) mais aussi toutes sortes de documents classés par Grands Sites (Cahiers des charges, convention de partenariat, programme OGS...). Les sites sont régulièrement sollicités pour fournir des informations et des documents qui sont mis ainsi à la disposition des gestionnaires des autres sites. Un moteur de recherche permet de trouver facilement les ressources de ce fonds documentaire. La confiance existante entre les membres permet que l'extranet soit enrichi régulièrement. Le code d'accès est strictement confidentiel pour le gestionnaire et il s'agit d'un service exclusif dédié aux membres adhérents du RGSF.

- **Les réunions téléphoniques**

C'est le mode le plus courant de réunions collectives, sur une plate-forme (à très bas coût) accessible par un code d'accès diffusé aux participants avant la réunion.

Des réunions téléphoniques thématiques sont organisés pour approfondir un thème en présence de témoins ou d'experts et font l'objet de synthèse.

- **Les Groupes de travail**

Les Groupes de travail peuvent alimenter la réflexion commune et faire avancer des thèmes d'actualité pour les Grands Sites. Ils s'organisent et se construisent en fonction de points d'intérêt convergents pour plusieurs gestionnaires (groupe de travail pour la thématique des Rencontres, groupe de travail tourisme dans les Grands Sites, Groupe de travail des chargées de communication des Grands Sites de France, etc.)

- **Les Rencontres annuelles des Grands Sites et les Actes des Rencontres**

Moment fort du Réseau, elles sont l'occasion d'approfondir, sur deux jours, un thème important pour la gestion et le devenir des Grands Sites, en alternant les thèmes de réflexion de fond sur les Grands Sites et les thèmes à caractère plus technique. Elles rassemblent tous les sites membres du Réseau, élus et techniciens ainsi que les partenaires nationaux et locaux. Elles bénéficient du soutien du Ministère de l'environnement et d'autres ministères, des mécènes institutionnels du Réseau (CDC) et des collectivités locales accueillant la manifestation.

Elles font l'objet de l'édition d'Actes (format papier et numérique), dont un exemplaire papier est transmis à tous les membres du Réseau.

Depuis 1999, se sont tenues :

- 1999 : "L'esprit des lieux et la gestion des Grands Sites", Domaine du Rayol.

- 2000 : "La sécurité du public sur les Grands Sites – responsabilité des gestionnaires et des propriétaires", Pointe du Raz en Cap Sizun, Grand Site de France
- 2001 : "La signalétique sur les Grands Sites", Sainte-Victoire, Grand Site de France
- 2002 : "Les retombées économiques des Grands Sites", Grand Site du Cirque de Sixt-Fer à Cheval.
- 2003 : "Quels aménagements pour l'accueil du public sur les Grands Sites ?", Solutré-Pouilly-Vergisson. Grand Site de France
- 2004 : "Vivre dans un Grands Site, le pari du développement durable", Baie de Somme, Grand Site de France en partenariat avec ICOMOS-France
- 2005 : "Maisons de sites et interprétation dans les Grands Sites", Marais Poitevin, Grand Site de France
- 2006 : "Grands Sites et stratégies touristiques des territoires", Bibracte-Mont Beuvray, Grand Site de France
- 2007 : "Agriculteurs, forestiers et Grands Sites : quels partenariats ? ", Puy de Dôme, Grand Site de France
- 2008 : "Les Grands Sites à l'épreuve de la photographie", Pont du Gard, Grand Site de France
- 2009 : " Valeurs locales, valeurs universelles, pour qui, pour quoi un site est-il grand ?", Les Deux Caps Blanc-Nez, Gris-Nez, Grand Site de France en partenariat avec ICOMOS-France
- 2010 : "L'écomobilité sur les Grands Sites", Saint Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault, Grand Site de France
- 2011 : "Place et organisation des activités commerciales dans les Grands Sites", Grand Site des lles sanguinaires - Pointe de la Parata
- 2012 : "Quelle gouvernance et quelle organisation pour la gestion des Grands Sites ?", Massif du Canigó, Grand Site de France
- 2013 : "Quel tourisme dans les Grands Sites ?", Puy Mary – Volcan du Cantal, Grand Site de France
- 2014 : "Du sens aux sens : Vivre et faire vivre l'expérience Grand Site de France", Grand Site du Cap d'Erquy-Cap Fréhel
- 2015 : "Valeurs et dynamiques paysagères des Grands Sites de France", Grand Site de la Vallée de la Vézère
- 2016 : "Démarches paysagères dans les Grands Sites de France, outils et enjeux", Sainte-Victoire, Grand Site de France
- 2017 : "Les Grands Sites de France, quelle source de rayonnement et d'innovation pour les territoires ?", Les Deux Caps Blanc-Nez Gris-Nez, Grand Site de France

Les actes des Rencontres sont disponibles :

- en version téléchargeable sur le site internet [www.grandsitedefrance.com](http://www.grandsitedefrance.com)
- en version papier (se renseigner auprès du RGSF)
- les actes des Rencontres de 2004 et 2009 organisées avec l'ICOMOS peuvent être commandés auprès de la Section française de l'ICOMOS : [icomos.france@wanadoo.fr](mailto:icomos.france@wanadoo.fr)

- **Le séminaire annuel des directeurs**

Il réunit chaque début d'année, à Paris, les directeurs ou chargés de mission des Grands Sites pour débattre des activités du Réseau et des besoins des sites. Sur la base de ce séminaire, le Réseau fait le bilan du travail et des réflexions menés pendant l'année et bâtit son programme pour l'année à venir.

- **Le Fil des Grands Sites**

L'objectif est de stimuler le partage d'expériences entre les sites sur un thème précis. C'est un échange organisé autour d'un ou deux témoignages de sites. Ces échanges sont enregistrés, transcrits, font l'objet d'un document diffusé au sein du réseau et sont rendus disponible pour tous sur le site Internet. Les thèmes abordés : les observatoires du paysage, les activités de pleine nature, la signalétique, les retombées économiques des Grands Sites, la gestion des camping-cars, les chantiers d'insertion ou encore les outils numériques au service des gestionnaires de sites patrimoniaux etc.

- **Les Ateliers InterSites**

Ce rendez-vous permet à un petit groupe de responsables de sites de se rencontrer in situ, à la demande d'un site. L'objectif de ces ateliers est d'échanger entre pairs de manière informelle, sur la situation d'un site, des projets thématiques spécifiques (Schéma d'interprétation, programme OGS, schéma d'accueil et de stationnement sur un lieu précis...). Le site volontaire peut ainsi bénéficier du regard et de l'expérience de ses collègues. Une restitution devant les partenaires ou les élus est proposée en fin d'atelier. Une synthèse écrite des conclusions de l'atelier est transmise par l'équipe du RGSF au Grand Site accueillant.

- **Les voyages InterSites**

Ces voyages permettent que tous les acteurs d'un site aillent à la rencontre des acteurs d'un autre site. Le voyage est d'autant plus profitable qu'un grand nombre de partenaires fait partie du déplacement (techniciens, élus, partenaires état, collectivités, etc.). Ces moments privilégiés ont pour but de faire découvrir d'autres sites et d'autres contextes territoriaux, ainsi que de comprendre la dimension du Réseau. Ces échanges de savoir-faire permettent de prendre du recul sur la gestion de son site.



# Formations et journées techniques

## Des formations spécifiques pour les membres

Des formations thématiques sont proposées à la demande des sites. Les dernières en date : une formation échange sur l'urbanisme pour mieux articuler les projets Grand Site de France et les démarches et outils de gestion de l'espace, une formation sur le paysage avec Alain Freytet, paysagiste, un atelier sur les Observatoires photographiques du paysage, un atelier sur la gouvernance dans les Grands Sites, une formation sur la culture et le décryptage de l'image pour optimiser la communication territoriale et touristique animée par Sophie de Paillette, spécialiste de l'image et du marketing territorial

...

## Formation à la démarche Grand Site de France

Depuis 2011, le RGSF est agréé organisme de formation et intervient à la demande de sites auprès des équipes de gestion comme des partenaires. La formation dure une demi-journée ou une journée complète.

De très nombreux sites ont déjà fait bénéficier leurs équipes ou leurs élus ou encore leurs partenaires (tourisme, services des conseils généraux...) de cette formation. Il est aussi possible de proposer cette formation pour les partenaires ou leurs différents services comme l'ont fait le Conseil Général de l'Hérault, la Vallée du Salagou et les Deux-Caps Blanc-Nez, Gris-Nez.

Un autre module de formation est proposé depuis 2014 par l'**IFORE** (Institut de Formation de l'environnement) sur "**La démarche Grand Site de France, mode d'emploi**", dans le but d'approfondir les fondements de la démarche Grand Site de France et son contexte institutionnel. La spécificité de cette formation est aussi de s'adresser à la fois aux techniciens, aux élus comme aux agents du ministère de l'Écologie (Inspecteurs des sites). La diversité des participants est un gage de richesse et d'échanges. Une nouvelle formation est programmée par l'IFORE chaque année et est vivement recommandée pour tous, quel que soit le degré d'avancement de la démarche.

## Formations ouvertes aux membres du RGSF

En tant que partenaire de l'Agence française pour la biodiversité (AFB), le RGSF bénéficie pour ses membres de l'accès aux formations destinées aux agents des espaces naturels. Les salariés des Grands Sites peuvent donc en profiter dans la mesure des jours disponibles pour l'ensemble du réseau. Le RGSF participe à la commission "Formation" de l'AFB et à ce titre peut faire remonter tous les commentaires de ses membres sur les formations, voire proposer ou inciter l'inscription au catalogue de formations spécifiques comme celle sur l'aménagement pour l'accueil du public en milieu naturel qui a eu lieu en 2014 et 2015. Pour consulter le catalogue <https://formation.espaces-naturels.fr/>

## Les actions de formation extérieures du RGSF

Le Réseau est chargé depuis 2003 d'un enseignement sur la gestion des sites dans le cadre du Master "Valorisation touristiques des sites culturels" de l'IREST, Université Paris I la Sorbonne. Par ailleurs, de nombreux responsables de sites interviennent chaque année dans des formations, dans les principales universités de France voire à l'étranger. Le RGSF tient à leur disposition des outils de formation à jour (power point).

Le RGSF organise et anime la Formation internationale "Construire ensemble l'avenir de sites patrimoniaux : Elaborer et mettre en œuvre une gestion durable", organisée tous les deux ans dans le cadre du Pôle international francophone de formation et d'échanges des gestionnaires de sites patrimoniaux (cf. ci-dessous). Cette formation est ouverte à l'ensemble des gestionnaires de sites patrimoniaux, y compris les membres du RGSF.





# Le Pôle international francophone de formation et d'échanges des gestionnaires de sites patrimoniaux

Depuis 2010, le RGSF anime le Pôle international francophone de formation et d'échanges des gestionnaires de sites patrimoniaux (<http://polepatrimoine.org>) dans le cadre d'un large partenariat.

En 2016, le Comité de pilotage du Pôle est composé du :

- Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO,
- Les trois ministères français concernés : ministère des Affaires étrangères, ministère de la Culture et ministère de l'Environnement,
- Commission nationale française pour l'UNESCO,
- Association des biens français du patrimoine mondial,
- ICOMOS France,
- Centre des monuments nationaux,
- Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté,
- Université de Bourgogne,
- Ecole Arts et Métiers ParisTech de Cluny,
- Etablissement public de coopération culturelle de Bibracte.

Le Pôle a une triple mission :

- mettre en réseau les gestionnaires francophones de sites patrimoniaux (plateforme d'échanges réunissant début 2016, 103 personnes de 32 pays) et mettre en place une base de ressources qui leur est destinée (plus de 250 documents et liens sur <http://www.polepatrimoine.org/base-documentaire/documents-du-pole.html>)
- monter des cycles de formation internationale francophone à la gestion intégrée des sites patrimoniaux pour un public de professionnels en fonction, ainsi que des formations et ateliers à la demande (sur le terrain, sur des thématiques précises).
- accompagner et favoriser la mise en place de coopérations décentralisées entre sites

Ce Pôle est également une plateforme internationale pour les membres du Réseau des Grands Sites de France.



# Outils de communication externe pour les Grands Sites

Le Réseau conçoit et met à disposition des outils permettant une communication collective sur les Grands Sites, leur beauté, leur singularité et leur fragilité, leurs valeurs communes et les savoir-faire de leurs gestionnaires. Ces outils sont conçus pour être utilisés par l'équipe d'animation du RGSF mais aussi par ses membres.

Le RGSF s'appuie sur l'agence de communication graphique Panama (Damien Bessy - Agence PANAMA : 03 85 20 56 41).

A l'arrivée de chaque nouveau membre un entretien téléphonique personnalisé est prévu pour une prise en main des outils et des concepts décrits brièvement dans cette section.

## Messages et cibles

Le RGSF développe une communication basée sur les valeurs communes de développement durable des gestionnaires engagés dans la démarche nationale des Grands Sites de France. Cette communication s'adresse aux visiteurs avec un accent particulier sur les jeunes publics mais aussi aux habitants et aux institutionnels. Elle met en avant les spécificités des Grands Sites : un paysage remarquable, un esprit des lieux singulier, un lieu fragile, protégé et géré, un territoire vivant habité, évolutif et contemporain, un accueil de qualité fondé sur le partage des valeurs. Il a également pour objectif la promotion du label Grand Site de France.

## Marques déposées

Il existe 3 marques liées déposées à l'INPI par l'Etat relatives à la politique des Grands Sites de France :

- la marque et le logo Grand Site de France (19/12/2002 renouvelé avec publication BOPI le 21 mars 2014)
- Opération Grand Site (19/12/2002 renouvelé avec publication BOPI le 21 mars 2014)
- Grands Sites marque associée dépôt officiel le 7 juin 2013 avec publication au BOPI le 12 juillet 2013

L'utilisation de la marque Grand Site de France est réservée aux sites labellisés par l'Etat et au RGSF. L'utilisation des deux autres aux sites classés engagés dans une démarche de préservation et de gestion durable du site en vue d'obtenir un jour le label Grand Site de France.

## Outils méthodologiques pour communiquer

Les Grands Sites ont engagé un travail important pour harmoniser leur communication et faire reconnaître leurs démarches communes en vue de l'obtention du label Grand Site de France ou promouvoir ce label pour ceux qui l'ont déjà obtenu. Des outils ont été mis en place par le RGSF et le Ministère chargé de l'environnement pour harmoniser la communication des Grands Sites et des Grands Sites de France.

- La **Note de méthode pour communiquer** sur les Grands Sites (Ministère/RGSF novembre 2015) pose les bases de la communication sur les grands sites (messages et mots clefs / cibles / marques / lexique / utilisation des dénominations / logos / site Internet / produits dérivés / boîte à outils).
- Les Grands Sites labellisés se sont dotés d'une identité graphique commune via l'adoption d'un **Modèle commun de cartouche** associant le logo Grand Site de France au nom et au paysage du site (voir charte graphique du logo Grand Site de France et du cartouche associé pour les règles d'élaboration de ce cartouche).
- Les modalités et les conditions d'utilisation du logo du label et du cartouche associé sont précisées dans la **charte d'utilisation et la charte graphique du logo Grand Site de France et du cartouche associé** (Ministère/RGSF, décembre 2014).
- A noter également les notes pour établir la carte normalisée et la fiche de données d'un Grand Site de France et la note pour établir la carte touristique et patrimoniale d'un Grand Site de France ou d'un Grand Site en projet.
- Le **guide pour communiquer sur la labellisation Grand Site de France** précise les outils disponibles et les recommandations du RGSF et du Ministère pour valoriser cette étape importante de la vie du Grand Site.

Il est impératif pour les membres du RGSF de se référer aux outils méthodologiques appropriés lors de la conception de leurs propres outils de communication.

## Groupe de travail Communication Externe

Depuis 2010, ce groupe de travail est animé par l'équipe du Réseau sur la communication des Grands Sites afin de mettre en place des bases communes pour une communication harmonieuse et une meilleure reconnaissance des Grands Sites. Un trombinoscope des chargés de communication et une liste de diffusion communication sont à la disposition des membres. Une rubrique communication sur extranet rassemble de très nombreux éléments des sites ou du RGSF.

## Outils de communication



Tous les outils de communication (plaquettes, kakemono, exposition, films...) mis à disposition des Grands Sites de France labellisés ou en projet sont à retrouver dans le catalogue des outils de communication du RGSF (à télécharger sur l'extranet ou à demander au RGSF).



# Les partenaires du RGSF

## Soutiens publics, partenaires et mécènes

- **Le ministère en charge de l'Environnement** est en charge des sites classés et inscrits et de la politique Grands Sites. Depuis sa création, il soutient les actions du Réseau avec 4 objectifs principaux : favoriser les échanges et la professionnalisation des équipes ; faire connaître et valoriser le label Grand Site de France ; accompagner la candidature des Grands Sites au label Grand Site de France, diffuser l'expérience du Réseau au delà du champ de la politique des sites.
- **Le ministère en charge du Tourisme** soutient le Réseau des Grands Sites de France, dans les actions qu'il conduit pour mettre en valeur les Grands Sites emblématiques qui participent de l'attractivité de la France, et pour y développer un tourisme plus durable.
- Depuis 2005, la **Caisse des Dépôts** (CDC) accompagne le Réseau des Grands Sites de France. Cette action traduit l'engagement de la Caisse des Dépôts dans le développement durable et l'aménagement du territoire, au côté des collectivités gestionnaires de sites remarquables.
- **Le ministère de Affaires Etrangères, le ministère de la Culture et le ministère de l'Environnement** soutiennent le Pôle international francophone de formation et d'échanges des gestionnaires de sites patrimoniaux animé par le Réseau des Grands Sites de France.

## Partenaires techniques

- **ICOMOS France** (Conseil international des monuments et des sites) est une ONG consacrée à la préservation et à la mise en valeur du Patrimoine architectural, urbain et paysager, matériel et immatériel. Le RGSF est membre du Conseil d'administration d'ICOMOS France et participe au groupe de travail "Patrimoine mondial".
- **L'Agence française pour la biodiversité (AFB)**, qui a pris le relais du GIP ATEN dont le RGSF était membre, contribue à la gestion des espaces et du patrimoine naturels, par la mise en réseau et la professionnalisation des acteurs des espaces naturels protégés.
- **Territoires-Conseils**, service de la Caisse des dépôts, et le Réseau des Grands Sites France collaborent depuis 2004 pour la protection des paysages et la diffusion de l'expérience du Réseau hors des Grands Sites.
- **L'Office National des Forêts (ONF)** et le Réseau des Grands Sites de France travaillent en partenariat sur les enjeux liés à la gestion forestière dans les Grands Sites et sont liés par une convention depuis 2008.
- La **Fédération des Parcs Naturels Régionaux** et le Réseau ont signé en 2008 une convention visant à favoriser les échanges et les réflexions communes des deux réseaux sur des thèmes liés au tourisme et à l'aménagement.
- **L'Association des Biens Français du Patrimoine Mondiale (ABFPM)** et le RGSF ont signé une convention de partenariat en janvier 2015 visant à développer des actions en France et à l'international.
- **Le Conservatoire du littoral et le RGSF** ont signé une convention de partenariat en 2017. Etablissement public administratif de l'Etat placé sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire, il a pour mission première d'acquérir des terrains sur les littoraux à enjeux pour en assurer la protection, et les ouvrir au public contribuant ainsi à la sauvegarde de l'espace littoral et des équilibres écologiques.
- Le Réseau est également partenaire de **l'Institut de recherche et d'études supérieures du tourisme (IREST)**, Université Paris I Panthéon-Sorbonne

# La dimension institutionnelle

Le RGSF est représenté dans les institutions suivantes :

- **Commission supérieure des sites, perspectives et paysages (CSSPP)** : Le RGSF propose tous les trois ans une personnalité qualifiée pour siéger à la CSSPP
- **Label Grand Site de France** : Le Réseau est officiellement consulté par l'Etat dans le cadre de l'instruction des demandes de labellisations.
- **Revue "Espaces naturels"** : Le RGSF est membre du comité éditorial de la revue éditée aujourd'hui par l'Agence française pour la biodiversité.
- **ICOMOS** : RGSF fait partie du conseil d'administration de la section française d'ICOMOS.
- **Comité des Biens français du patrimoine mondial** : Anne Vourc'h, directrice du RGSF est membre du Comité
- **AFB** (Agence française pour la biodiversité) : Le Réseau des Grands Sites de France est membre du Comité d'orientation "milieux terrestres" de l'AFB et de la "Conférence des aires protégées" de l'AFB.
- **Collectif Paysages de l'après-pétrole** : le Réseau est membre fondateur de ce collectif qui a organisé les Etats Généraux du Paysage en 2007. Depuis il a pour objectif de redonner durablement à la question du paysage un rôle central dans les politiques d'aménagement du territoire, dans un contexte de transition énergétique.
- **Conseil de l'Europe** : le RGSF est membre du réseau des partenaires de la Convention européenne du paysage.

Le RGSF peut être amené à contribuer de façon ponctuelle à des groupes de travail ou de concertation : Accord de partenariat sur les fonds européens 2014-2020 par la Datar, Club des Plans Paysage du Ministère etc.

# Documents de référence

La pertinence, la cohérence et l'efficacité de l'action des membres du RGSF demande la parfaite connaissance de quelques documents incontournables :

## Documents-cadre

- Projet à 10 ans pour le Réseau des Grands Sites de France, 2013 : <http://bit.ly/ZTig2C>
- Grands Sites de France et tourisme, 2014 : <http://bit.ly/ZTiln9>
- Valeurs communes des Grands Sites de France, 2014 : <http://bit.ly/1tZgiVQ>

## Document de référence du ministère de l'Environnement

- La circulaire du 21 janvier relative à la politique des Grands Sites de France : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Circulaire-Grands-Sites-du-21.html>
- Le document de référence pour la politique des Grands Sites de France : [http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Annexe\\_circulaire-Document\\_reference\\_Grands\\_sites-web.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Annexe_circulaire-Document_reference_Grands_sites-web.pdf)

## Les fiches communication (voir sur extranet)

- Note de méthode pour informer et communiquer sur les Grands Sites, Ministère/RGSF, 2015
- Charte graphique du logo Grand Site de France et du cartouche associé, Ministère/RGSF, 2014
- Charte d'utilisation du logo du label et du cartouche associé, Ministère/RGSF, 2014
- Arrêté du 31 juillet 2015 sur la signalisation routière dans les GSF et les sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial
- Recommandations pour la réalisation d'une carte touristique et patrimoniale d'un Grand Site de France labellisé ou en projet
- Guide pour communiquer à l'occasion de la labellisation Grand Site de France
- Lexique "à dire à ne pas dire"
- dossier de presse du RGSF
- catalogue des outils de communication du RGSF